

Nouvelle information sur le bulletin de paie : le NET SOCIAL

Les bulletins émis à compter du 1^{er} juillet devront indiquer le montant du net social. Deux nouvelles informations seront donc à afficher sur le bulletin de paie :

- La base brute du net social (dans le brut)
- Le montant du net social (dans la case prévue à cet effet en fin de bulletin)

La base brute du net social :

Il est obligatoire de mentionner la base brute du net social. Pour ce faire, vous devez intégrer sur l'ensemble de vos bulletins de paie et dans l'ensemble de vos profils de paie la rubrique de commentaire suivante :

Après la rubrique de commentaire **RCMBRUT – Salaire brut**

Attention : Le montant du Brut Net social peut être différent du salaire brut de base selon les éléments qui y seront intégrés (montants bruts non soumis à cotisation tel que indemnité de chômage partiel, indemnités de fin de contrats n'entrant pas dans la base brute des cotisations, ...).

A noter : l'abattement n'est pas pris en compte dans la base brute du net social.

Le Montant net social

Le calcul du montant net social prend en compte la base brute du net social, les cotisations salariales et patronales de prévoyance et de retraite supplémentaires (hors mutuelle santé), tous les éléments de rémunération non soumis à cotisations (indemnités de fin de contrat, indemnité de chômage partiel, ...). Le net social peut donc être différent des autres nets déjà affichés sur le bulletin.

La formule de base est :

base brute net social + cotisations patronales de prévoyance et de retraite supplémentaire +
indemnités et primes nets – cotisations salariales (hors cotisations salariales de prévoyance et de
retraite supplémentaire)

Exemple de calcul :

REMUNERATION BRUTE		BASE	TAUX	MONTANT	
Salaires mensuel		151,67	15,758	2389,99	
Inactivité Absence chômage sans rupture de contrat		30,00	15,758	-472,73	
Inactivité Maintien chômage sans rupture de contrat		30,00	9,455	283,64	
Absence congés payés N		4,00	125,789	-503,16	
Indemnité congés payés pris sur N		4,00	125,790	503,16	
Salaires brut				1917,26	
MONTANT BRUT				1917,26	
COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS SOCIALES OBLIGATOIRES		Base	Taux	Part Salarié	Part Employeur
Santé				58,33	205,50
Sécurité sociale Maladie Maternité Invalidité Décès					134,21
AUDIENS SANTE FORF Non Cadre Perm.		1,00	9,000	9,00	11,00
Mutuelle Non Cadre couple		3666,00	1,346	49,33	60,29
Accident du travail & maladies professionnelles					37,00
Retraite				206,68	325,75
Sécurité sociale vieillesse plafonnée		1917,26	6,900	132,29	163,93
Sécurité sociale vieillesse déplafonnée		1917,26	0,400	7,67	36,43
Retraite complémentaire, CEG et CET T1		1917,26	3,480	66,72	125,39
Famille					66,15
Assurance chômage					80,53
Autres charges dues par l'employeur					832,79
Cotisations statutaires ou prévues par convention collective					45,25
CSG déductible de l'impôt sur le revenu				144,95	
CSG/CRD \$ non déductible de l'impôt sur le revenu				58,69	
CSG/CRD \$ sur les revenus non imposables		278,68	2,400	6,69	
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES				475,34	1592,97
EXONERATION ET ALLEGEMENT DE COTISATIONS				-16,22	322,68
COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS SOCIALES FACULTATIVES		Base	Taux	Part Salarié	Part Employeur
AUDIENS PREVOYANCE T1 Non Cadre Perm.		2200,90	0,600	13,21	20,91
MONTANT NET SOCIAL					
REMBOURSEMENT ET DEDUCTIONS DIVERSES		Base	Taux	Part Salarié	Part Employeur
Tickets restaurant part patronale		19,00			79,80
Tickets restaurant		19,00	2,800	-53,20	
Prime partage de la valeur		250,00		250,00	
Indemnité rupture conventionnelle				2000,00	
MONTANT A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU				3675,37	
IMPOT SUR LE REVENU		Base	Taux	Montant	Cumul annuel
Montant net imposable				1857,16	10435,66
Montant net des ICI/HS/RTT				0,00	0,00
I/SS soumises au PAS				0,00	0,00
IMPOT SUR LE REVENU PRELEVE A LA SOURCE (Taux personnalisé)		1857,16	1,700	31,57	177,41
MONTANT NET A PAYER(en Euros)				3643,80	
TOTAL VERSE PAR L'EMPLOYEUR					3437,81

Dans le cas ci-dessus :

Base brute net social = 1917.26 + 283.64 = 2200.90

Net social = 2200.90 + 20.91 + 250 + 2000 – (475.34-16.22) = 4012.69

Net social que vous retrouverez en saisie de paie dans le pied de bulletin

Vous aurez donc 4 nets différents affichés :

Montant Net social	4012.69
Montant à payer avant impôt sur le revenu	3728.57
Montant Net fiscal	1857.16
Montant Net à payer	3643.80

MONTANT NET SOCIAL			4012,69
REMBOURSEMENT ET DEDUCTIONS DIVERSES	Base	Taux	Part salariale
Prime partage de la valeur	250,00		250,00
Indemnité rupture conventionnelle			2000,00
MONTANT A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU			3728,57
IMPOT SUR LE REVENU	Base	Taux	Montant
Montant net imposable			1857,16
Montant net des HC/HS/RTT			0,00
LSS soumises au PAS			0,00
IMPOT SUR LE REVENU PRELEVE A LA SOURCE (Taux personnalisé)	1857,16	1,700	31,57
MONTANT NET A PAYER(en Euros)			3697,00